



**PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
Lundi 14 septembre 2020 à 20h00**

Présent(e)s :

- Mme Véronique Hirsch, Présidente
- Mmes Sabine Latour, Olivia Manzin, Karen Reymond-Dorsay, Brigitte Schneider-Bidaux, Christine Tomassi, conseillères municipales
- MM. Patrick Amstad, Jérémy Annen, Jean Berthet, Fabrice Calame, Alexandre Moraga, Alexandre Odier, Grégoire Odier, Jean-Jacques Ronchietto, Roland Rüttimann, conseillers municipaux
- M. Guy Lavorel, Maire
- Mme Béatrice Hirsch, Adjointe
- M. Marc Truan, Adjoint
- M. Olivier Niederhauser, Secrétaire communal
- Excusés : MM. Marc Botbol et Stéphane Sizonenko, conseillers municipaux

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020.
2. Communications du Bureau du Conseil municipal
3. Communications de la Mairie
4. Projets de délibérations :
 - 4.1 Projet de délibération D205 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à financer les frais d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle sur la Drize :
 - Rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets
 - Vote de la délibération
 - 4.2 Projet de délibération D206 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 38'000.- destiné à l'achat et à l'installation d'un nouveau beamer pour la salle des fêtes :
 - Rapport de la commission Développement durable et infrastructures
 - Vote de la délibération
 - 4.3 Projet de délibération D207 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires pour l'achat d'abonnements annuels TPG
5. Election des membres du Conseil des Anciens pour la période 2020-2025

6. Election des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote pour 2021
7. Décisions de l'Association des Communes genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux
8. Propositions individuelles et questions

La Présidente ouvre la séance à 20h00 et salue les personnes présentes. Elle excuse les absences de Messieurs Marc Botbol et Stéphane Sizonenko.

Elle donne ensuite lecture de l'ordre du jour, qui n'appelle pas de remarques.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 24 juin 2020

Le procès-verbal du 24 juin 2020 est approuvé avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil municipal

La Présidente rapporte que le Bureau du Conseil s'est réuni la semaine passée avec l'Exécutif ; à cette occasion, il a été décidé que lors des séances du Conseil municipal, les président-e-s de commissions feraient un petit retour sur les dossiers qui ont été traités en commission, évidemment en respectant la confidentialité de ces séances. Un point « Informations à communiquer au prochain Conseil municipal » sera donc ajouté à chaque ordre du jour des commissions. Cela permettra d'informer certaines personnes et le public sur l'avancement de différents dossiers.

3. Communications de la Mairie

Communications de M. Guy Lavorel, Maire :

Présence d'amiante dans le local des jeunes

M. le Maire se réfère à l'information qui a été donnée la semaine passée aux membres du Conseil municipal concernant la présence d'amiante dans le local des jeunes de Troinex, qui se situe dans l'ancienne salle communale.

Il rappelle que c'est dans le courant du mois de juillet que la responsable technique communale a constaté fortuitement, lors d'une visite du local des jeunes, que des travaux effectués il y a environ deux ans par les utilisateurs du local ont provoqué des émissions de fibres d'amiante. Du carrelage qui recouvrait un mur de la cuisine de l'ancienne salle communale a en effet été arraché et la colle qui se trouve sous le carrelage contient de l'amiante.

La Mairie a immédiatement demandé que l'accès à ce local soit interdit. Elle a ensuite informé le SABRA (Service de l'air, du bruit et des rayonnements non ionisants) et le Service du médecin cantonal et elle a mandaté un bureau spécialisé afin d'effectuer des analyses. Celles-ci ont confirmé la présence d'amiante, mais heureusement en très faibles quantités, ce qui a permis au SABRA de confirmer que :

«... le niveau d'exposition des personnes présentes lors des travaux est largement inférieur au seuil justifiant un suivi médical. Par conséquent, seule une notification de l'événement dans le dossier médical des personnes présentes est proposée ».

Des prélèvements ont également été effectués dans les locaux de l'ancienne salle communale qui jouxtent le local des jeunes et les résultats étaient tous négatifs.

La Mairie a eu plusieurs contacts avec les responsables de la FAS'e, qui est l'employeur des animateurs hors-murs qui s'occupent du local des jeunes ; la FAS'e a informé les personnes qui ont pu être exposées durant les travaux (il s'agit probablement de 5 personnes).

La directrice et les enseignants de l'école ont également été informés la semaine passée, étant donné que les locaux concernés se trouvent dans le groupe scolaire. M. Lavorel précise cependant à nouveau

que tous les prélèvements effectués à l'extérieur du local des jeunes, notamment dans les locaux proches de la salle de rythmique et de la salle de travaux manuels de l'école, étaient tous négatifs.

Le local des jeunes restera fermé jusqu'à ce que les travaux d'assainissement par une entreprise de désamiantage soient effectués. La Mairie a mandaté le bureau qui a réalisé les analyses pour établir un cahier des charges et demander des offres à 2 ou 3 entreprises ; ces offres seront ensuite présentées à la commission « Développement durable et infrastructures », en vue du vote du crédit nécessaire par le Conseil municipal.

Antenne de téléphonie mobile et 5 G

La Mairie avait informé le Conseil municipal, le 24 juin dernier, que suite à l'enquête publique ouverte par l'Office cantonal des autorisations de construire concernant le projet d'antenne de téléphonie mobile à la route de Marsillon, il y avait eu d'assez nombreuses réactions de personnes habitant la commune ou à proximité.

En effet, un peu plus de quarante personnes ont écrit ou ont signé des lettres-pétitions et l'Office des autorisations de construire doit encore informer la commune s'il a reçu d'autres observations.

L'Exécutif avait prévu de rendre son préavis concernant ce projet d'antenne jusqu'au 30 septembre 2020. Cependant, il a décidé de demander un délai supplémentaire, probablement jusqu'à la fin de l'année, et d'utiliser ce temps pour organiser, sous une forme encore à définir, un débat public sur cette problématique des antennes de téléphonie mobile et de la 5G.

Voyage de début de législature du Conseil municipal

M. Lavorel informe que le voyage du Conseil municipal prévu en début de législature est reporté au printemps 2021. Des conditions d'organisation de ce déplacement trop incertaines et la difficulté d'obtenir des renseignements sur les possibilités de visites ont incité la Mairie à prendre cette décision.

Communications de Mme Béatrice Hirsch, Adjointe :

Informations concernant différentes manifestations :

- Repas des aînés du 23 septembre

Après mûre réflexion, l'Exécutif a décidé de maintenir ce repas, dont le but est d'encourager les liens sociaux entre les aînés. Il sera organisé en respectant les règles sanitaires : les aînés devront venir en portant un masque, puis ils prendront place à des tables suffisamment espacées les unes des autres. Les personnes présentes pourront ensuite enlever leur masque et devront le remettre lorsqu'ils voudront se déplacer.

- Semaine de la démocratie (5 au 10 octobre)

Après consultation de la direction de l'école, il a été décidé de maintenir cette manifestation organisée pour la 3^e année consécutive, même si elle sera un peu restreinte. Il y aura en effet une seule activité : la visite de la Mairie par les classes de 7 et 8P de l'école. Cette visite aura lieu le jeudi matin 8 octobre ; ce jour-là, la Mairie tiendra sa séance hebdomadaire et elle consacra un moment à chaque classe afin d'expliquer le fonctionnement de la commune et répondre aux questions des élèves.

Fonds de décoration

Pour la nouvelle législature, trois personnes se sont dites intéressées à continuer à faire partie du comité du Fonds de décoration. La Mairie a demandé à ces personnes de proposer d'autres candidats qui souhaiteraient rejoindre ce comité ; elle invite également les conseillers et conseillères municipaux à réfléchir si des personnes de leur entourage seraient intéressées à faire partie du Fonds de décoration.

Communications de M. Marc Truan, Adjoint :

Fêtes prévues le 25 septembre pour marquer le changement de capitaine des sapeurs-pompiers et pour les 10 ans de la salle des fêtes

Une fête avait été prévue le 25 septembre pour marquer le changement de capitaine des sapeurs-pompiers. Le passage de témoin a déjà été fait de manière officielle à fin juin, mais il est d'usage d'organiser une petite manifestation. La date du 25 septembre avait été retenue pour cela et pour fêter à la même occasion les 10 ans de la salle des fêtes. La Mairie a décidé que dans la situation sanitaire actuelle et compte tenu des contraintes à respecter, il était préférable d'annuler ces deux fêtes, qui seront peut-être organisées à une date ultérieure.

Projet de colocation dans la maison de la route de Moillebin 2

Les travaux de rénovation intérieure du bâtiment situé à côté de la Ferme Duvernay, pour lesquels Le Conseil a voté un crédit de CHF 140'000.- lors de la séance du 24 juin, sont pratiquement terminés.

Comme prévu, cette habitation sera mise à disposition de jeunes sous la forme d'une colocation. Durant l'été, la Mairie a reçu la candidature de 3 jeunes troinésiens qui devront quitter une colocation à la fin du mois de septembre et qui sont à la recherche d'un logement ; elle a rencontré ces jeunes et leur a demandé de proposer un projet concernant le fonctionnement de cette location. Leur projet ayant tout à fait convaincu l'Exécutif, celui-ci a décidé de leur louer 3 chambres, sur les 5 chambres disponibles. Les loyers se situeront entre CHF 550.- et 700.-, montants auxquels il faudra ajouter des charges.

Il reste donc 2 chambres à louer et si les conseillères et conseillers connaissent des jeunes intéressés, ils sont invités à écrire à la Mairie.

M Truan ajoute que, dans le but de voir les travaux d'amélioration et de rafraîchissement des locaux, une visite de la maison est organisée à l'intention du Conseil municipal le jeudi 17 septembre 2020 entre 18h00 et 19h00.

4. Projets de délibérations

4.1 Projet de délibération D205 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à financer les frais d'une étude de faisabilité pour la réalisation d'une passerelle sur la Drize

La Présidente passe la parole à M. Calame pour la lecture du rapport de la commission urbanisme, mobilité et grands projets du 26 août 2020 (*cf. Annexe 1*).

Dans le débat qui suit, M. Calame se demande si la proposition ne devrait pas retourner en commission dans le but d'avoir un projet sur l'ensemble du tracé, en particulier au niveau des accroches. En effet, il estime que le fait d'étudier la faisabilité technique d'un ouvrage, alors même que la faisabilité urbanistique ou intégrative de cette passerelle à cet endroit n'est pas encore déterminée, est peut-être une erreur. L'objectif de ce renvoi serait d'avoir une étude sur la faisabilité même d'une passerelle à cet endroit-là et de déterminer de quel type de passerelle il s'agira, avec notamment sa largeur et sa longueur, ainsi que la manière dont elle s'accrochera notamment sur la route de Troinex, qui constitue un point critique. Ces éléments ne figurent pas forcément dans l'étude de faisabilité prévue.

M. A Odier ajoute que, pour un montant de CHF 16'000.-, une seule passerelle est proposée, alors qu'il faudrait étudier d'autres variantes (rampe, tunnel). Il abonde dans le sens de M. Calame, non seulement pour déterminer si le projet est faisable, mais aussi pour voir « plus grand » et proposer plusieurs solutions.

La Présidente demande si l'idée est bien le renvoi en commission et non de refuser le principe des études, ce que M. A Odier confirme.

M. le Maire remarque qu'il a déjà été répondu à la question de M. Calame en commission. Il doit effectivement y avoir une plate-forme d'attente s'agissant de l'accroche sur la route de Troinex, car le passage pour piétons se situera juste en face. Cela fait partie de l'étude. S'agissant de l'accroche de l'autre côté, cela concerne l'étude des axes de mobilité douce qui est en cours.

M. A Odier observe que le projet ne se focalise que sur une passerelle alors que d'autres projets pourraient être étudiés.

La Présidente suppose que l'ingénieur qui va réaliser l'étude de faisabilité se posera la question de la faisabilité d'une passerelle et qu'il proposera de meilleures solutions, s'il en existe. Elle propose que le Conseil municipal accepte la commande de cette première étude, quitte à ce qu'elle soit élargie par la suite.

M. le Maire s'interroge concrètement sur ce que veut dire « voir plus grand ». Il demande si cela signifie une passerelle au-dessus de la route de Troinex ou alors un tunnel. Le sujet de cette passerelle est discuté depuis l'ancienne législature. De nouveaux commissaires sont arrivés, mais quoiqu'il arrive, si le projet de passerelle va plus loin, il sera encore discuté en commission avant d'être réalisé. M. le Maire demande donc aux conseillers municipaux de clarifier ce qu'ils souhaitent. Un autre bureau pourrait être mandaté, par exemple en génie civil, si certains désirent étudier par exemple un projet de tunnel sous la route de Troinex.

M. A Odier souligne que l'idée est de déterminer si autre chose est réalisable. Il demande si passer sous la route ou par-dessus celle-ci serait possible. Il existe certainement plusieurs solutions alors

qu'une seule est proposée dans l'étude ; il serait intéressant de renvoyer le projet en commission pour déterminer si le champ d'action peut être élargi.

M. le Maire précise qu'un renvoi en commission ne le dérange pas, mais que la construction d'une passerelle au-dessus de la route de Troinex est une solution qui a été éliminée lors de l'ancienne législature. Il s'agit certes d'une possibilité, mais d'expérience, tout le monde passe en dessous de telles passerelles, parce que personne n'a envie de monter et redescendre un escalier. Néanmoins, cela n'empêche pas de renvoyer le sujet en commission. En ce qui concerne le tunnel, M. le Maire a plus de peine à l'imaginer, notamment s'il devait passer sous la rivière, en raison du respect de l'environnement. Sur la route de Troinex, cela ne solutionne rien à l'accroche, car le trottoir est assez étroit. M. le Maire propose aux conseillers municipaux de renvoyer cela en commission, d'ouvrir un débat sur d'autres possibilités, mais d'accepter le crédit pour lancer la variante « passerelle sur la Drize ». En effet, cette étude de passerelle devra de tout façon être réalisée.

M. Calame souhaite donner un complément d'informations, notamment pour les commissaires qui n'étaient pas présents lors de la précédente législature. L'étude de faisabilité est adressée à un bureau d'ingénieurs-bois, ce qu'il félicite par ailleurs, car une telle passerelle doit être faite en bois. Toutefois, il ne s'agit pas d'une étude de faisabilité qui a pour objectif de déterminer si la passerelle est la meilleure solution, mais bien d'une étude de faisabilité de cette passerelle en bois à cet endroit-là. La commission n'a pas terminé d'étudier d'autres aspects du projet. Par conséquent, le sujet de l'étude de la passerelle - s'agissant notamment de sa longueur, sa largeur, son accroche et ses besoins - n'étant pas déterminé à ce jour, passer directement à l'étude technique est peut-être un peu prématuré. Pour M. Calame, si la solution de la passerelle devait rester la meilleure, l'étude de faisabilité devra être faite. Toutefois, à ce stade il manque d'autres éléments, notamment la suite des travaux sur la zone 30 (chemin de Saussac) sur laquelle va arriver le chemin Vidollet-la-Forge. Il serait donc bien de renvoyer en commission et attendre le bon moment pour réaliser l'étude.

M. Ronchietto rappelle que, d'une part, cette variante aurait pu être exposée en commission, ce qui aurait eu pour conséquence d'éviter que la proposition ne soit soumise ce soir. D'autre part, si la discussion en est là, c'est qu'il y a déjà eu un débat. M. Ronchietto est surpris que cela vienne aussi tardivement, surtout qu'une législature s'est déjà penchée sur la question.

Mme Schneider-Bidaux se dit gênée. Elle a suivi les travaux pendant huit ans et, au vu de la configuration du terrain, la seule possibilité pour éviter de dépenser des millions est une passerelle en bois comme celle qui est proposée. Mme Schneider-Bidaux votera donc en faveur de cette étude, car elle n'aime pas les propositions qui arrivent au dernier moment. Par ailleurs, il ne s'agit pas d'un crédit de construction, mais seulement d'une étude de faisabilité d'un montant de CHF 16'000.-.

M. Berthet constate qu'au chemin du Vidollet-la-Forge, la largeur ne permet pas à 2 vélos de se croiser. Il demande si la passerelle pourra être plus large que sur le chemin et si, s'agissant du mandat de l'ingénieur, celui-ci doit se contenter à un gabarit précis ou s'il peut proposer une passerelle plus large.

M. le Maire répond que le mandat de l'ingénieur est d'étudier la meilleure possibilité, avec naturellement une passerelle assez large. La Mairie va également négocier avec les propriétaires dans le cas où la passerelle devra empiéter sur les riverains. Cette étude doit être faite quoiqu'il arrive, toutefois, s'il existe une autre solution, elle sera bien sûr étudiée. M. Lavorel craint cependant que la commune ne se lance dans des projets qui coûtent très cher. Construire sous la route de Troinex serait très compliqué et très coûteux. M. le Maire est toutefois d'accord d'approfondir le sujet et de prendre en compte les idées qui viennent d'être exprimées.

Mme Reymond-Dorsay rappelle que des mois de retard se sont accumulés en raison du COVID-19 et le sujet n'a pas vraiment eu le temps d'être débattu en commission. Elle demande une estimation du retard qui serait pris si le Conseil municipal et les commissions par la suite décidaient de ne pas voter le crédit.

M. le Maire pense qu'un retard d'environ six mois à une année serait pris si d'autres experts étaient sollicités pour étudier d'autres possibilités. M. le Maire encourage donc le vote de l'étude et la recherche en parallèle d'autres variantes.

La Présidente rappelle que même si le crédit est voté et que l'étude est lancée, cela n'empêche pas la commission de demander d'autres études. Si le bureau concerné ne fabrique que des passerelles en bois, ce n'est pas lui qui proposera par exemple un tunnel sous la Drize. Néanmoins, par la suite, la commission pourra poursuivre ses réflexions et demander d'autres offres. Si le Conseil municipal avance avec la passerelle en bois, il disposera d'un projet concret pour se forger un avis.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente donne lecture de la délibération suivante:

vu l'étude d'axes de mobilité douce réalisée par le bureau Trafitec SA, qui prévoit notamment l'aménagement d'un cheminement pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes qui emprunte le sentier du Vidollet-la-Forge,

vu la nécessité d'améliorer le passage actuel sur la Drize par la réalisation d'une passerelle permettant un accès aisé pour les piétons, les personnes à mobilité réduite et les cyclistes,

vu l'offre d'honoraires et de prestations du bureau d'ingénieurs Chabloz et Partenaires SA,

vu le rapport de la commission Urbanisme, mobilité et grands projets du 4 mars 2019,

Conformément à l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL
décide

1. *D'approuver la réalisation d'une étude de faisabilité en vue de la réalisation d'une passerelle sur la Drize, à la hauteur du Vidollet-la-Forge.*
2. *D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 16'000.- destiné à financer le coût de cette étude. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
3. *De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
4. *En cas de réalisation du projet, ce crédit d'étude sera intégré au crédit principal, qui sera voté ultérieurement, afin d'être amorti conjointement à celui-ci.*
5. *En cas de non-réalisation du projet, ce crédit d'étude sera amorti au moyen de 1 annuité, dès l'année de son abandon.*

La Présidente procède au vote : la délibération D205 est approuvée par 13 voix et une abstention (V).

M. Calame précise qu'à l'avenir, il fera une demande plus formelle de renvoi en commission, car le Conseil municipal est passé directement au vote de la délibération sans se prononcer sur un renvoi en commission. Il concède que ceci est en partie de sa faute, mais la prochaine fois il demandera formellement en renvoi en commission.

La Présidente présente ses excuses si elle a mal compris la proposition de M. Calame et elle demande s'il faut refaire le vote.

M. Niederhauser pense que M. Calame aurait effectivement dû présenter sa demande plus clairement avant que le vote ne soit lancé.

M. Annen s'enquiert de savoir si la commission va encore étudier le contenu de l'offre du bureau Chabloz et Partenaires SA, avant que l'étude ne commence.

MM. Calame et Niederhauser lui répondent par la négative. Le crédit ayant été voté, Chabloz et Partenaires SA va commencer l'étude de faisabilité.

M. Annen précise qu'il avait aussi compris que le Conseil municipal votait ce soir sur un montant utilisé pour une étude de faisabilité, mais que le contenu de l'offre serait revu en commission.

M. le Maire rappelle qu'en parallèle à cette étude de faisabilité, un travail en commission sera effectué afin de déterminer si la commune doit étudier d'autres variantes.

4.2 Projet de délibération D206 : Vote d'un crédit d'engagement de CHF 38'000.- destiné à l'achat et à l'installation d'un nouveau beamer pour la salle des fêtes

La Présidente passe la parole à Mme Reymond-Dorsay pour la lecture du rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 31 août 2020 (*cf. Annexe 2*),

M. Truan, adjoint, souligne que la Mairie a présenté une demande de crédit pour un appareil de 12'000 lumens. Toutefois, l'appareil de démonstration était un 15'000 lumens. Il a donc été demandé à

l'administration de faire un test dans la salle des fêtes afin de voir la différence entre 12'000 et 15'000 lumens. M. Truan a pu constater que de jour, la différence est assez significative. Si la salle est sombre, un appareil de 12'000 lumens suffirait, mais vu le budget assez important qui est en jeu, il s'agit de ne pas se tromper. Le surcoût pour un appareil de 15'000 lumens se chiffre à CHF 6'000.-.

Par ailleurs, compte tenu de la durée de vie de ces appareils, une offre pour une location a été demandée. Le fournisseur propose un contrat de leasing et non une location, et le coût serait de CHF 65'000.-, contre CHF 44'000.- pour l'achat d'un appareil 15'000 lumens (qui serait amorti sur 4 ans). Le leasing a donc été écarté par la Mairie, qui propose d'amender la délibération en portant le crédit à voter à CHF 44'000.-. Ce montant pourra peut-être encore être négocié.

Avec l'accord des membres du Conseil et de la commission qui a étudié ce dossier, la Présidente prend note de la délibération amendée et en donne la lecture :

vu la nécessité de remplacer le projecteur actuel de la salle des fêtes par un appareil de meilleure qualité, et de remplacer également le système de transmission par câble,

vu le rapport de la commission Développement durable et infrastructures du 31 août 2020,

conformément à l'art. 30, al. 1, lettres e) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

- 1. D'approuver l'achat d'un nouveau beamer et du remplacement du système de transmission par câble de la salle des fêtes.*
- 2. D'ouvrir un crédit d'engagement de CHF 44'000.- destiné à financer le coût de cette installation. Cette somme sera prélevée sur un des comptes de liquidités de la Commune de Troinex.*
- 3. De comptabiliser la dépense prévue dans le compte des investissements de la Commune de Troinex, puis de la porter à l'actif du bilan, dans le patrimoine administratif.*
- 4. D'amortir la dépense nette prévue de CHF 44'000.- au moyen de 4 annuités, dès la première année d'utilisation du bien estimée à 2020.*
- 5. D'ouvrir un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 11'000.- destiné à couvrir la charge d'amortissement de cet investissement et de comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020, sur la rubrique 0290.20.33060.*
- 6. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.*

La Présidente procède au vote : La délibération D206, amendée, est approuvée à l'unanimité (14 voix).

4.3 Projet de délibération D207 : Vote d'un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires de CHF 150.- pour l'achat d'abonnements annuels TPG

M. le Maire explique que compte tenu du fort succès des abonnements, il propose d'effectuer une rallonge supplémentaire et de continuer à subventionner l'achat de ces abonnements TPG. Avec ce financement supplémentaire, environ 10% de la population aura bénéficié de l'offre de la commune et M. Lavorel espère que le Conseil municipal sera d'accord de continuer cette action.

La Présidente donne lecture de la délibération suivante :

Vu l'offre de la commune, en collaboration avec les TPG, dans le cadre de la mise en service du Léman Express, de proposer un chèque de CHF 150.- aux habitants de Troinex pour l'achat d'abonnements annuels TPG,

vu le succès de la démarche constatée à ce jour, avec l'octroi de la totalité des 200 chèques

« commune » prévus au budget 2020 (150 chèques inscrits au budget de base et 50 chèques supplémentaires approuvés par le Conseil municipal par le vote d'un crédit supplémentaire de CHF 7'500.- le 3 février 2020),

conformément à l'article 30, alinéa 1, lettre d) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984,

sur proposition de la Mairie,

LE CONSEIL MUNICIPAL

décide

1. D'ouvrir à la Mairie un crédit budgétaire supplémentaire de CHF 7'500.- destiné à financer 50 subventions supplémentaires de CHF 150.-.
2. De comptabiliser ce montant dans le compte de résultats 2020 de la Commune de Troinex, sur le compte 6220.00.36370.00.
3. De couvrir ce crédit budgétaire supplémentaire par une économie équivalente sur d'autres rubriques de charges ou par des plus-values escomptées aux revenus, voire par le capital propre.

La Présidente procède au vote : La délibération D207 est approuvée à l'unanimité (14 voix).

5. Election des membres du Conseil des Anciens pour la période 2020-2025

La Présidente explique que le vote se fera à bulletin secret étant donné qu'il y a 19 candidats pour 17 places. Chaque conseiller municipal remplit son bulletin ; ensuite, la séance sera suspendue pour le dépouillement. La Présidente et M. Niederhauser sont d'office scrutateurs. Mme Tomassi et M. Moraga se portent volontaires pour remplir également cette tâche.

M. Niederhauser distribue les bulletins et rappelle aux conseillers municipaux qu'ils reçoivent une liste avec le nom des 19 candidats et qu'ils doivent voter pour 17 personnes au maximum. La Présidente précise que les 2 personnes qui ne seront pas élues seront « viennent ensuite ». Un bulletin comportant plus de 17 noms serait considéré comme non valable.

Les bulletins sont récoltés et la séance est suspendue une dizaine de minutes, le temps du dépouillement.

La Présidente donne lecture des noms des personnes élues et des « viennent ensuite ». Sont élus :

- Monsieur Baddeley David
- Madame Bauquis Rada
- Madame Berberat Janine
- Monsieur Haldi Robert
- Monsieur Hawthorne Alexander
- Monsieur Jeanrenaud Raymond
- Madame Magnenat Josiane
- Monsieur Muller Nicolas
- Monsieur Pittet José
- Madame Pugin Georgette
- Monsieur Rosso Michel
- Madame Sakran Jacqueline
- Monsieur Schmid Frédéric
- Monsieur Shorrock Christopher
- Monsieur Siegrist Olivier
- Madame Ungar Marthi
- Monsieur Waefler Jean-Pierre

Viennent ensuite : Mme Christine Azconegui Suter et M. Thomas Jordi.

La Présidente remercie ces personnes de s'investir pour la commune. Elle ajoute que le Bureau du Conseil a pris acte du fait que la communication devait aussi mieux se passer entre le Conseil des anciens et le Conseil municipal. Ce dernier y veillera et essaiera de maintenir des liens plus réguliers.

6. Election des président-e-s et vice-président-e-s des locaux de vote 2021

La Présidente annonce que les suppléants de l'année 2020 deviennent, selon l'habitude, titulaires pour l'année 2021. En 2021, Mme Schneider-Bidaux sera présidente et Mme Reymond-Dorsay vice-présidente.

Deux suppléants pour ces personnes sont ensuite choisis :

- Mme Tomassi propose M. Sébastien Bourqui comme suppléant de la présidence.
- M. Ronchietto propose Mme Olivia Manzin comme suppléante de la vice-présidence.

L'élection est approuvée par applaudissements.

7. Décisions de l'Association des Communes genevoises (ACG) sujettes à opposition des Conseils municipaux

Ces décisions ne soulèvent aucune question, ni aucune opposition.

8. Propositions individuelles et questions

Réunion intercommunale à Plan-les-Ouates

M. Annen informe que le 30 septembre 2020 à 20h00 aura lieu, à la salle communale de Plan-les-Ouates, la réunion des différents conseillers municipaux des communes de Genève-sud (Onex, Plan-les-Ouates, Bernex, Bardonnex, Troinex, etc), tous partis confondus, qui se tient deux fois par an à Plan-les-Ouates. Différents sujets sont abordés de manière informelle et ces rencontres permettent de se tenir au courant de ce qui se passe dans les autres communes, sans que cela fasse l'objet de rapports. Au prochain ordre du jour, il y a la protection de l'air, la mobilité et le déclassement des zones villas. Les conseillers municipaux présents expliquent leurs activités dans leur commune et les projets en cours, ce qui s'avère toujours très intéressant.

A la question de Mme Latour de savoir si la commune de Troinex a un représentant officiel, M. Annen indique que les conseillers y vont à titre individuel.

M. le Maire rappelle que les conseillers municipaux ne peuvent pas engager la commune. Il est intéressant de savoir ce qui se passe dans les autres communes, mais il faut rester prudent dans ses déclarations.

Festival Assemblages

Mme Schneider-Bidaux propose que la Mairie, qui a envoyé un e-mail aux membres du Conseil concernant cette manifestation, donne quelques informations à l'intention des personnes présentes dans la salle.

M. Lavorel confirme que le Festival Assemblages aura lieu du 1^{er} au 4 octobre et que des mesures adéquates seront mises en place pour répondre aux exigences sanitaires. Les gens devront se déplacer avec des masques, qu'ils pourront enlever une fois assis dans les gradins.

M. Niederhauser ajoute que les réservations pour les spectacles ont du succès et qu'il ne faut pas trop tarder pour prendre des billets. En effet, certains spectacles pourraient déjà être complets d'ici la fin de la semaine.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente lève la séance à 21h05 et convie les personnes présentes à participer à l'apéritif, dans le respect des distances sociales.

La Présidente :

Le secrétaire :

Mme Véronique Hirsch

M. Olivier Niederhauser

Un membre du Conseil municipal :

Annexe 1

**RAPPORT DE LA COMMISSION D'URBANISME, MOBILITE ET GRANDS PROJETS
DU 26 AOUT 2020**

Chères conseillères et chers conseillers municipaux,

Chers collègues,

La commission urbanisme, mobilité et grands projets s'est réunie le 26 août 2020 avec à l'ordre du jour de nombreux sujets liés au développement de notre commune.

Un des points majeurs de cette commission a été l'étude des différentes propositions en lien avec les axes de mobilité douces qui doivent encourager les Troinésiennes et Troinésiens à utiliser la marche, le vélo et les autres modes doux pour se déplacer au sein de la commune et au-delà. Ce sujet de très grande importance a suscité des débats nourris et le travail devra encore continuer en commission afin de proposer une solution globale et cohérente.

Les commissaires ont cependant décidé d'aller de l'avant sur l'étude de faisabilité d'une passerelle permettant de traverser la Drize dans la continuité du chemin du Vidollet-de-la-Forge. Cette passerelle devra s'intégrer à un axe permettant notamment de faciliter le trajet depuis la parcelle des Crêts vers les équipements publics situés de l'autre côté de la Drize. Notre vote ne comprend que la partie étude de faisabilité, et non la partie réalisation de cet ouvrage. A noter que la Mairie a fait le choix d'une passerelle en bois, choix qui a été salué par la commission.

La commission a voté à l'unanimité un crédit de CHF 16'000 afin de réaliser cette étude de faisabilité.

Fabrice Calame, rapporteur

Annexe 2

**COMMISSION « DÉVELOPPEMENT DURABLE ET INFRASTRUCTURES »,
SÉANCE DU 31 AOÛT 2020**

Objets soumis au vote :

A) Remplacement du beamer de la salle des fêtes

Après avoir fait état de différents points à régler à la salle des fêtes, la Mairie a présenté le projet de remplacement du beamer.

L'appareil actuel ne donne en effet plus satisfaction. La qualité de l'image est médiocre et ne permet pas de faire des présentations de bonne qualité pendant les diverses séances ou cérémonies qui ont lieu dans cette salle.

La Mairie nous a donc présenté le nouveau matériel proposé, pour un coût total de CHF 38'000.- :

- 23.000.- CHF pour le projecteur EPSON 12'000 lumens, à technologie laser.
- 6.000.- CHF pour un nouveau système de fixation et l'adaptation du rack.
- 9.000.- CHF pour le remplacement du câblage existant par de la fibre optique.

Le vote a été de 6 oui et de 2 abstentions (HP)

La majorité de la commission « Développement durable et infrastructures », vous recommande donc de voter en faveur de cet objet.

La commission a également étudié et voté sur le projet de « visites-villas » proposé par les SIG. Cet objet ne nécessite pas de vote du Conseil municipal ce soir, mais il sera intégré au projet de budget 2021 qui sera étudié par la commission des finances.

B) Projet « visites-villas »

Constatant que les villas consomment deux fois plus d'énergie que les appartements et dans l'objectif d'accompagner les propriétaires de villa pour mieux consommer l'eau, l'électricité et les différentes énergies, les « visites-villas » visent à mettre en évidence les importantes possibilités d'économie (chauffage, électricité, installations photovoltaïques, isolation de façades, toitures, changement de fenêtres). Le coût de cette visite se monte à 700.- CHF dont 300.-CHF seront pris en charge par les SIG, 300.- CHF par l'OCEN. Il reste les 100 derniers francs.

Les questions posées étaient de savoir si les cent derniers francs seraient pris en charge par les propriétaires eux-mêmes ou par la commune de Troinex, ainsi que de répondre à la question de savoir à quel groupe de villas allait-on s'adresser : aux propriétaires de villas de plus de dix ans ou à tous les propriétaires intéressés ? Il s'agirait-là de quelque 350 villas et les visites pourraient être réparties sur deux ou trois ans. Suite aux débats en vue de lancer et d'inciter cette action qui pourrait déjà commencer cette année, le vote s'est porté sur la question suivante :

« Qui est en faveur d'une contribution de 100.- à titre de participation de la commune pour tous les propriétaires de villas récentes ou anciennes ».

6 commissaires ont voté oui et 2 non (HP).

Le 1^{er} septembre 2020

Karen Reymond-Dorsay, rapporteur